



Aux contribuables de la
suscrite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 02 mars 2020 un règlement portant le numéro 2020-178 concernant le stationnement dans les rues de la municipalité et abrogeant le règlement 2019-160.

Le règlement 2020-178 est disponible au bureau de la municipalité situés au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 03 mars 2020.

***Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier***

Certificat de Publication (Article 420)

Je soussigné, Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 09H00 et 12H00 ce troisième jour du mois de mars 2020, à chacun des endroits suivant, savoir:

bureau municipal, centre communautaire

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 03e jour du mois de mars 2020.

*Robert Leclerc,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier*